Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 007-240700864-20261105-2026_163-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 5 novembre 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 22 - votants : 32	L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt neuf octobre deux mille vingt six s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente ***Titulaires présents :*** **GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT Jean Pierre ; BAUR Francis ; LACROIX Luc ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; HAUSHERR François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; CHEBOUKI Mouloud ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; PALMIER Kévin ; FUMAT Amélie ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; MICHAUD Christiane ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte.**
M. Olivier CHAUTARD Est élu secrétaire de séance	***Absents excusés ayant donné procuration*** : **GUINAULT Thérèse (procuration à DEVE COLLETTE Alexandra) ; SCHOCH Béatrice (procuration à LACROIX Luc) ; MAUBERT SEPULVEDA Annie (procuration à CHABANIS Alexandre) ; ARCHAMBAULT Daniel (procuration à BRAVAIS Jean Luc) ; ARMAND Marion (procuration à PALMIER Kévin) ; ROUX Diane (procuration à DI LUNA Kévin) ; PRADIER-LAGET Jerôme (procuration à LAURENT Jérôme) ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte (procuration GONNET TABARDEL Françoise) ; SABATIER Sylvie (procuration à MICHAUD Christiane) ; DUBOIS Damien (procuration à FUMAT Amélie).** **Absents : PORQUET Céline ; ALLEGRE Clément**
Délibération **N° 2026-163**	***Votes*** : - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Convention relative à l'entretien courant de la Via Sancti Montani

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_163-DE

Vu

- L'arrêté municipal de la commune de Saint Montan n°2026-059A relatif à l'ouverture de la circulation sur la voie « Via Sancti Montani » le 8 juin 2026

Considérant :

- La nécessité de mettre en place l'entretien courant régulier de l'itinéraire

M. Christophe MATHON rappelle la création de la Via Sancti Montani, liaison douce d'une longueur de 5.8 km reliant la ViaRhôna au centre bourg de Saint Montan. Il mentionne la nécessité de mettre en place un entretien régulier de l'itinéraire, qui comprend des voiries communales à trafic faible et des portions nouvellement créées par la communauté de communes. Il ajoute qu'une convention entre la commune et la communauté, jointe à la présente délibération, permet de définir l'entretien courant de l'itinéraire et de mutualiser les moyens de la commune de Saint Montan pour l'entretien de ce nouveau linéaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

➢ APPROUVE la convention relative à l'entretien courant de la Via Sancti Montani entre la commune de Saint Montan et la communauté de communes DRAGA

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Olivier CHAUTARD

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL